

LES CHIFFRES 2020 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

Enquête ITOM – Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

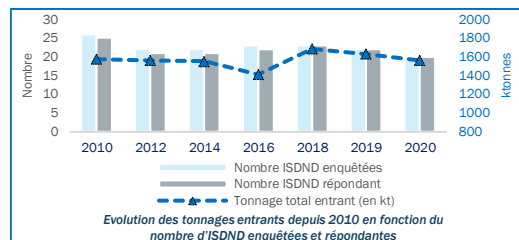
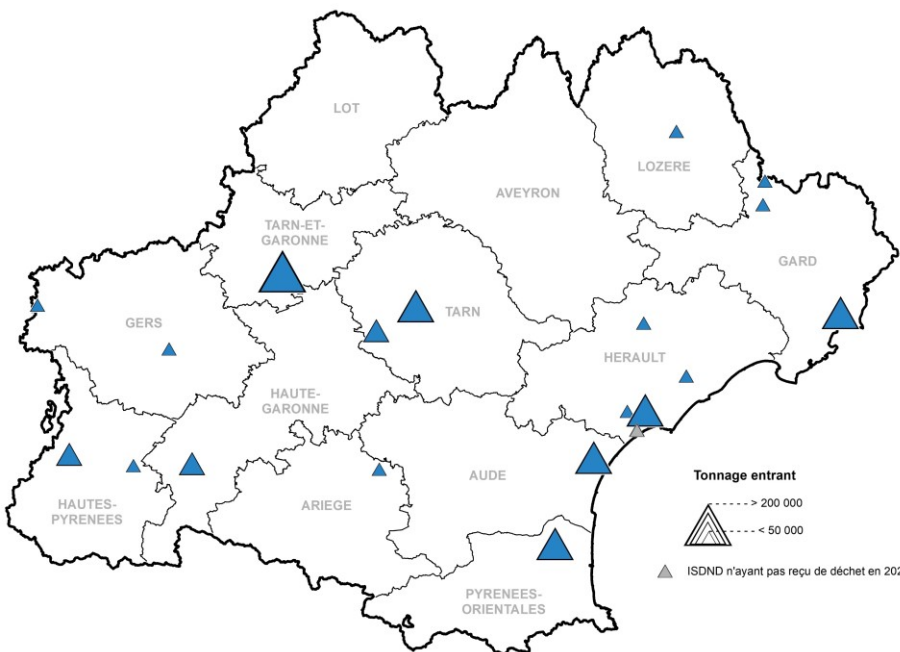
Chiffres clés 2020

20 ISDND (dont 3 n'accueillant pas d'ordures ménagères résiduelles)

1 672 800 tonnes autorisées

1 576 973 tonnes entrantes

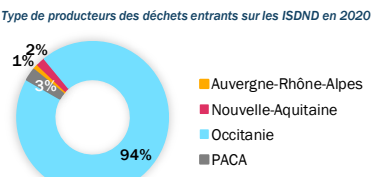
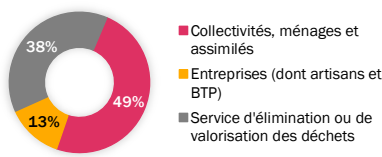
soit **94,5%** de la capacité totale autorisée



8 ISDND ont fermé entre 2010 et 2020, représentant une capacité totale de 323 000 t/an, et 3 ISDND ont été créées, dans ce même laps de temps (dont 2 n'accueillant pas les ordures ménagères résiduelles), pour une capacité totale de 212 900 t/an. Le taux de retour aux enquêtes est de 95% pour entre 2010 et 2014 et 100% à partir de 2016. L'installation non-répondante en 2010 a une capacité de 14 000 t/an et celle non-répondante entre 2012 et 2016 a une capacité de 5 000 t/an. Ces non-répondants n'influent donc pas la tendance d'évolution des déchets entrant en ISDND : en constante diminution entre 2010 et 2016 puis, en forte hausse entre 2016 et 2018, et une nouvelle diminution depuis 2018, confirmée en 2020. (*)

(*) Des détails concernant l'évolution des quantités entrantes en ISDND depuis 2010, ainsi que les objectifs réglementaires associés, sont données au verso de cette fiche.

Flux entrants : 1 576 973 tonnes – Déchets résiduels

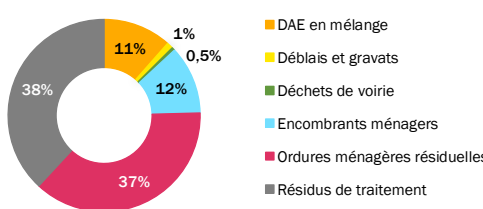


En 2020, 1 581 kt de déchets résiduels ont été admis dans les 20 ISDND d'Occitanie, ce qui représente 94,5% de la capacité réglementaire totale autorisée. L'ISDND de Vendres n'a pas reçu de déchets suite à l'incendie d'un

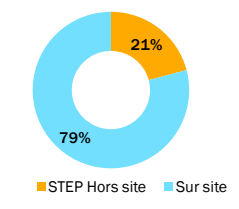
casier. Les déchets enfouis proviennent à 49% des ménages (et des collectivités) et à 13% des entreprises. Les 38% restants sont considérés comme provenant d'autres installations de traitement de déchets et sont constitués de 373 kt de refus de tri (de collecte sélective, d'encombrants et de déchets des entreprises), 157 kt de refus et déchets non valorisables solidifiés par traitement biologique suite à un tri sur ordures ménagères (couplé à un compostage ou à de la méthanisation), 600 t de refus de compostage, 31,5 kt de mâchefer et de cendres et 29,5 kt de déchets solidifiés ou stabilisés (digestat ou compost non conforme).

Au global, les ordures ménagères résiduelles (OMr) représentent 37% du total stocké en ISDND en 2020 (soit 579 kt), les résidus de traitement (refus de tri, de compostage, sous-produits d'incinération, etc.) 592 kt, soit 38% du total stocké, les DAE 178 kt, soit 11%, et les encombrants ménagers (tout-venant de déchèteries, mobilier, DEEE, etc.) 179 kt soit 12%. Enfin, on retrouve aussi quelques boues, déchets de voirie et déchets inertes qui représentent moins de 2%

du total (à noter que les inertes utilisés pour le recouvrement des casiers ne sont pas comptabilisés dans cette analyse). Près de 90 kt, soit environ 6% des déchets résiduels enfouis dans les ISDND d'Occitanie, ont été produits hors région. Cela concerne l'ISDND de Bellegarde (30), qui a accueilli, en 2020, 40 kt de déchets de PACA. Les 50 kt restantes proviennent de départements limitrophes à l'Occitanie et ont été traitées par les ISDND de Bénéac (65), Lannemezan (65) et Montech (82).



Flux sortants : 367 885 tonnes – Lixiviats

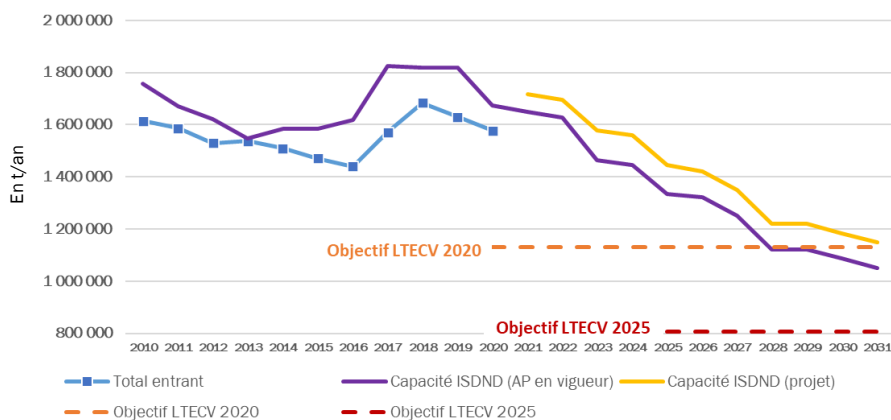


Les seuls déchets générés par l'enfouissement en ISDND sont les lixiviats. Leur quantité peut varier significativement d'une année à l'autre, dépendante, notamment, de la pluviométrie. En 2020, un peu moins de 368 kt de lixiviats ont été déclarés par les ISDND d'Occitanie. Plus du 3/4 sont traités sur site, par traitement biologique ou physico-chimique. Les 20% restant sont traités, hors site, sur des stations d'épuration.

Valorisation énergétique

15 des 20 ISDND qui accueillent des déchets, en 2020, en Occitanie, valorisent le biogaz produit naturellement lors de la décomposition des déchets : 2 en utilisant la chaleur directement sur site, 9 par cogénération (c'est-à-dire valorisation de la chaleur sur site et production d'électricité par redistribution via les réseaux électriques) et 2 par production de biométhane pour injection dans les réseaux de gaz naturel. 1 ISDND valorise, également, le biogaz sous forme de carburant, en plus de la cogénération. Par ailleurs, 4 ISDND sont gérées en mode « bioréacteur », c'est-à-dire que les lixiviats sont réinjectés dans le casier, ce qui permet d'accélérer le processus de dégradation et donc la production de biogaz.

Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

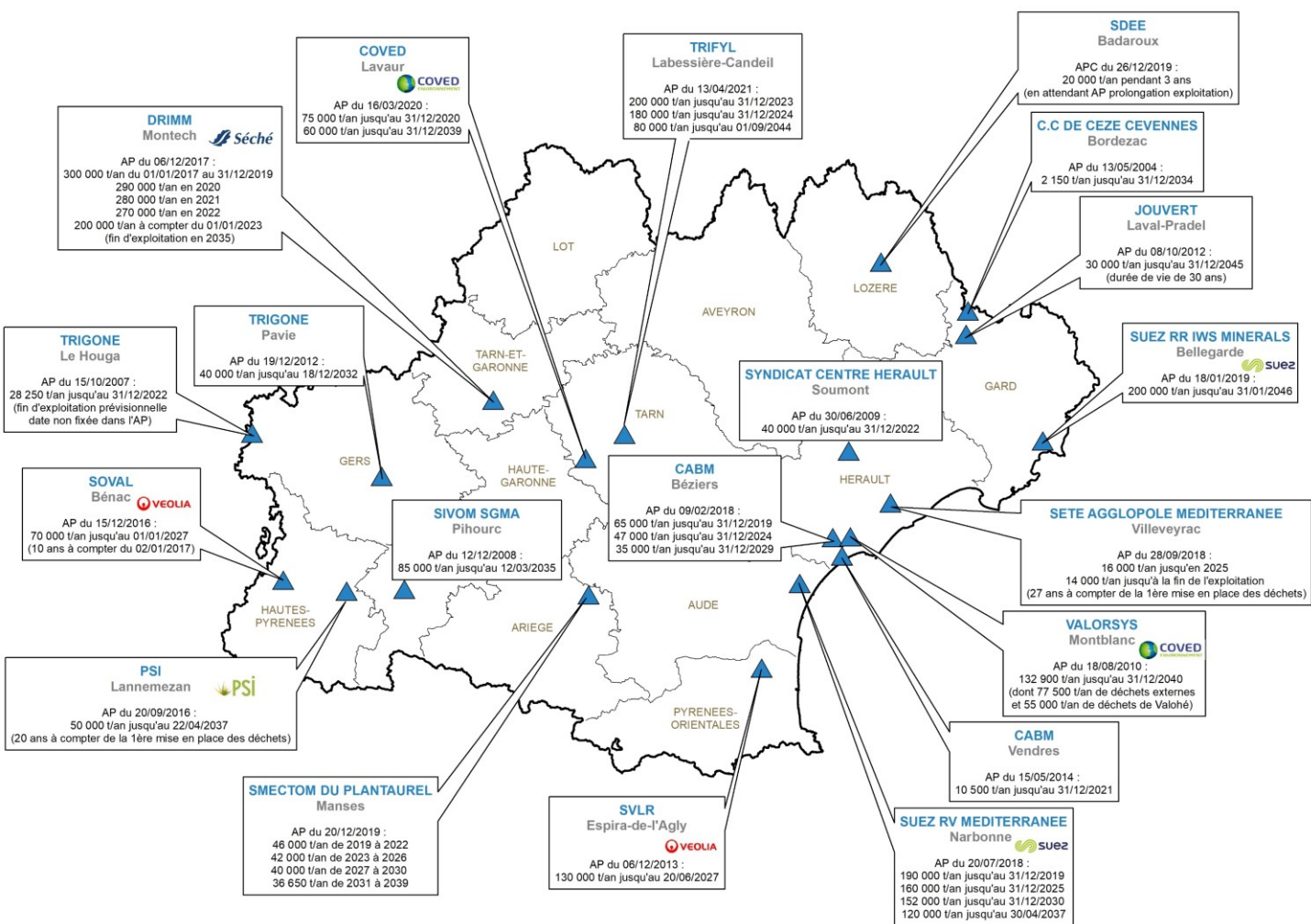


La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe comme objectif de diminuer les quantités de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) admis en ISDND de :

- 30% en 2020 par rapport à 2010 et
- 50% en 2025 par rapport à 2010.

L'article R.541-17-II du Code de l'environnement fixe une limite aux capacités annuelles d'élimination : en 2020 \leq 70% de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010 en 2025 \leq 50% de la quantité de DNDNI admis en ISDND en 2010.

L'objectif de limitation des capacités de stockage, fixé par l'article R.541-17 du Code de l'environnement, ne s'applique qu'aux projets de création de nouvelles installations ou aux projets d'extension de capacité d'installations déjà existantes. En Occitanie, comme dans la majorité des régions françaises, les arrêtés préfectoraux des différentes ISDND en cours autorisent déjà des capacités de stockage supérieures à l'objectif réglementaire. Ainsi, pour 2020, la capacité autorisée est de 1,7 million de tonnes et elle sera, en 2025, de 1,3 million de tonnes (voir courbe violette dans le graphique ci-dessus). L'objectif de 2020 serait alors atteint en 2027. Cependant, il convient également de prendre en compte les projets déjà en cours (voir courbe jaune dans le graphique ci-dessus). Concernant les quantités de déchets admises en ISDND, la LTECV impose une réduction significative : diminution de -30% en 2020 (par rapport à 2010) et de -50% en 2025. Bien que présenté de manière différente, cela rejoint l'objectif relatif aux capacités. En 2020, un peu moins de 1,6 million de tonnes de déchets ont été admis en ISDND (voir courbe bleue ci-dessus) ; les quantités étaient en constante augmentation depuis 2016, et en constante baisse depuis 2018. En effet, elles ont légèrement diminué, d'environ 50 kt entre 2019 et 2020. Cette diminution s'explique, notamment, par la diminution des flux de déchets résiduels provenant des régions limitrophes.



+d'info : info@ordeco.org
www.sinoe.org

L'ORDECO est financé par

